

Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Projet d'arrêté prorogeant l'arrêté du 4 mai 2023 portant expérimentation d'itinérance des établissements recevant du public.

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Vu la saisine du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 2 avril 2026 du projet de texte susmentionné ;

Vu la consultation du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date 14 avril 2026 ;

En introduction, l'administration indique ce projet d'arrêté vise à expérimenter l'itinérance des établissements recevant du public en fixant des modalités techniques et administratives, afin de prévenir les risques d'incendie, pour des ouvrages ne relevant pas du type "Chapiteaux, tentes et structures itinérants". Finalement, un faible nombre d'établissements s'est inscrit dans ce dispositif. L'arrêté du 4 mai 2024 arrive à échéance le 11 mai 2026.

Après examen de ce projet de texte, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) émet les observations suivantes :

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) et au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiment de qualité et abordable :**

Néant

Après délibération et vote de ses membres sur le projet d'arrêté prorogeant l'arrêté du 4 mai 2023 portant expérimentation d'itinérance des établissements recevant du public, **le Conseil émet un avis favorable.**

Votes :


CONTRE : Néant

POUR : CNOA / UICB / CAPEB / FPI / USH / FILIANCE / FFMI / UNSFA / FFB / AIMCC / ADI / FFB Pôle Habitat / FIEEC CINOV / F SCOPBTP / SYNTEC / UICB / SYNASAV / FDMC / Que Choisir Ensemble / FNE / CLER / Danielle BRULEBOIS / Raphaël DAUBET / Bertrand DELCAMBRE

Abstention : France Assureurs

Christophe CARESCHE

Le 14 avril 2026,



Président du Conseil supérieur de la construction
et de l'efficacité énergétique